



Qui a raison?

Que faire quand on n'est pas tous d'accord?

Dans les organismes du réseau scolaire, on répète que les décisions doivent être prises dans le meilleur intérêt des élèves et que tous les participants doivent agir de la façon dont des personnes raisonnables agiraient dans de pareilles circonstances (*LIP, art. 64, 71, 177.1*). Mais voilà! Tous ne voient pas nécessairement le bien des élèves de la même façon. Que faire quand on n'arrive pas à faire l'unanimité sur une question?

Voici quelques pistes de réflexion sur la prise de décision dans un groupe.

Avant la décision

La recherche de consensus

Il faut dire que le bien des élèves ne saute pas toujours aux yeux ou encore que le bien des uns ne correspond pas toujours au bien des autres. C'est monnaie courante que les groupes doivent prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt de la majorité. Les compromis sont alors nécessaires.

Le groupe rendu à maturité a appris à dégager des consensus malgré des divergences de vue. Notons que le mot consensus veut parfois signifier l'accord de tous au sens de l'unanimité, mais on l'utilise aussi pour parler de l'accord d'une forte majorité.

Le consensus revêt beaucoup d'importance dans les organismes consultatifs car un avis approuvé sur division des voix convainc difficilement un décideur.

Prendre le temps

Il arrive que, même après une bonne discussion, on demeure coincé entre deux tendances opposées. Il vaut mieux alors prendre le temps d'approfondir davantage, de se mettre à l'écoute des parties en cause, de rechercher des solutions alternatives, etc.

Les procédures d'assemblée prévoient d'ailleurs une série de mesures qui permettent de se dégager d'une impasse : dépôt d'une question pour étude ultérieure, renvoi à un comité, reconsidération d'une question, etc.

riure, renvoi à un comité, reconsidération d'une question, etc.

Souvent, mieux vaut une décision tardive qu'une mauvaise décision ou une décision insatisfaisante pour une partie des membres et occasionnant des répercussions négatives sur la vie du groupe.

Au moment de la décision

Le vote à l'unanimité ou sur division des voix

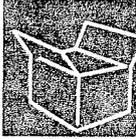
Vient un moment où il faut bien prendre une décision. En effet, l'indécision n'a-t-elle pas toujours un prix? En règle générale, après avoir dégagé un consensus, la décision est prise sans qu'on ait recours au vote. Le président doit s'assurer cependant que tous les participants y adhèrent. Il est important que les règles de régie interne précisent les modalités de fonctionnement et de rédaction du procès-verbal dans les cas de décision sur division des voix.



Le vote ouvert ou secret

Le vote secret est utilisé normalement dans les cas qui concernent des personnes, comme au moment d'une élection ou de la délégation d'une personne à une tâche quelconque.

On devrait cependant éviter le recours au vote secret à chaque fois qu'il y a une décision laborieuse à prendre. Le vote secret n'est pas une procédure de camouflage : chacun doit assumer ses choix.



L'abstention

Dans le même ordre d'idées, l'abus de l'abstention devient une plaie pour un groupe. On en vient à se demander où chacun se loge. Un participant peut s'abstenir quand il n'a pas participé au débat, quand ses intérêts sont en cause ou qu'il est dans l'impossibilité de se faire une idée due à sa méconnaissance de la question. Quand dans un groupe une forte proportion de membres se retrouve dans cette situation, la décision devient douteuse.

Le droit à la dissidence

Le respect des personnes commande qu'en tout temps chacun puisse exprimer sa dissidence et que celle-ci puisse être consignée sur demande. La ligne de partie, fréquente dans les formations politiques, devrait toujours avoir des limites, surtout lorsque des valeurs individuelles, des droits fondamentaux et des croyances personnelles sont en cause. Or, en éducation, valeurs et principes personnels ne sont-ils pas présents dans presque toutes les décisions?

Après la décision

Le ralliement et la fausse unanimité

Une autre pratique courante consiste à exiger ou du moins à faire pression pour

qu'un dissident se rallie à la majorité. Le ralliement crée évidemment une fausse unanimité qui permet au groupe de faire belle figure. L'obligation de se rallier ne peut cependant être invoquée par un membre pour se soustraire à ses responsabilités.

Vivre avec sa décision

Après une décision, chacun doit assumer ses choix. Le groupe doit porter sa décision comme chacun des participants doit assumer le vote qu'il a exprimé. Il arrive que des gens paient le prix de leur prise de position. Il faut vivre avec!

Le respect des divergences

Quelles que soient les discussions animées qui ont précédé la décision, et peu importe les conclusions auxquelles nous sommes arrivés, le respect des personnes commande que l'on puisse accepter les divergences d'opinions. Chacun doit toujours être capable d'aller au dépanneur ou au supermarché sans se faire « regarder de travers »!

Pour plus de détails sur les propositions et le vote, consultez le fascicule n° 22 du Programme de formation de la FCPQ, *La procédure d'une assemblée*, en le commandant à la Fédération ou en le téléchargeant au www.fcpq.qc.ca.

